COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - CHIRON Hélène, Adjointe - PIGNOL Gérard, Adjoint - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - BARON Mathieu, Adjoint - AUZANNE Frédéric - BOUHINEAU Emeline - RIMBAUD David - CAILLET Nadia - PAVAGEAU Anne - LIBAUD Antoine - TUPINON Benoît - BARAKA Lilian - TUPINON Claire - GABORIT Delphine.

Absents excusés : Mme BRANGER Elodie - M. COUTON Philippe - Mme DEVAUD Delphine

Secrétaire de séance : Mme PAVAGEAU Anne

29-2021 : Travaux rue de la Maine : proposition de conventions SyDEV de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du SyDEV d'extension du réseau et d'éclairage public de la rue de la Maine, comme suit :

Extension du réseau : 166 009 €

Eclairage public : 18 648 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le SyDEV.

30-2021 : Travaux rue de la Maine : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du pays des Herbiers

La Commune de Beaurepaire va procéder, en qualité de maître d'ouvrage, aux travaux de réfection de la rue de la Maine.

Les travaux de voirie et terrassements, les travaux d'assainissement des eaux pluviales et les espaces verts relèvent de la compétence de la Commune de Beaurepaire et les travaux d'assainissement des eaux usées relèvent de la compétence de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Ainsi, la Commune et la Communauté de communes souhaitent que ces travaux de réfection soient réalisés par le biais d'une opération commune. Le programme des travaux implique en effet une intervention dont la concordance nécessite une unicité dans la conduite et la conception de la réalisation.

Dans ce contexte la Communauté de communes souhaite, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage, déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement des eaux usées à la Commune de Beaurepaire, par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que le marché tel qu'il aura été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

31-2021 : Tavaux rue de la Maine : demande de subvention régionale au titre du PDLRIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une aide régionale au titre du programme PDLRIC « Pays de la Loire Relance Investissement Communal », dans le cadre des travaux Rue de la Maine. Seuls les travaux de voirie, d'eaux pluviales et d'espaces verts sont éligibles, dans la limite de 20 % des travaux H.T., avec un plafond de subvention à 75 000 €.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses (H.T.) :	
- Voirie et terrassement	395 000,00 €
- Eaux pluviales	124 500,00 €
- Espaces verts	10 100,00 €
	529 600,00 €
Recettes (H.T.) :	
- Subvention PDLRIC sollicitée	75 000,00 €
- Subvention Amendes de police sollicitée	10 000,00 €
- Autofinancement ou emprunt	444 600,00 €
	529 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

32-2021 : Tavaux rue de la Maine : demande de subvention « amendes de police »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de solliciter une aide « Amendes de police », dans le cadre des travaux Rue de la Maine. Seuls les travaux d'aménagements de sécurité et d'amélioration de l'accessibilité sont éligibles, dans la limite de 20 % des travaux H.T. plafonnés à 50 000 € H.T. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération (voir délibération précédente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

33-2021 : Travaux d'amélioration du Centre de Loisirs : lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés

La municipalité a décidé de rénover le Centre de loisirs et périscolaire, installé dans un bâtiment communal et mis à disposition de l'association O'Centre, chargée d'y organiser l'accueil d'enfants en périscolaire ou centre de loisirs (mercredi et vacances). Ce bâtiment étant vieillissant, des travaux d'amélioration en termes d'isolation et de consommation d'énergie s'avèrent nécessaires : changement d'ouvertures et réfection des doublages isolés des allèges de fenêtres, ravalement de façades, réfection de la couverture tuiles.

A l'issue de la phase avant-projet définitif, la maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 202 545,65 € HT, à réaliser en une seule phase envisagée d'octobre 2021 à juin 2022.

Les travaux sont répartis en 9 lots : Lot 1 : Echafaudage, Lot 2 : Démolitions – Gros Œuvre, Lot 3 : Charpente bois – Menuiseries extérieures et intérieures, Lot 4 : Couvertures tuiles – Zinguerie, Lot 5 : Plafonds – Cloisonnement – Isolation, Lot 6 : Electricité, Lot 7 : Peinture, Lot 8 : Ravalement de façades, Lot 9 : Serrurerie

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global estimatif de 202 545,65 € HT,

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission « MAPA », et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

34-2021 : Clé des Chants 3 : avenant au marché de VRD suite à la création de nouvelles places de parking

Concernant l'opération de lotissement « La Clé des Chants 3 », le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux attribué par la Commission MAPA de la façon suivante :

- Lot 1 : VRD à l'entreprise SAS CHARPENTIER TP pour un montant de 194 971,50 € HT,
- Lot 2 : Aménagements paysagers à l'entreprise CAJEV pour un montant total de 45 489,15 € HT.

Le montant total des travaux s'élevait à 240 460,65 € HT.

En cours de chantier, le maître d'ouvrage a demandé la réalisation de travaux supplémentaires sur le lot 1 « VRD » : création d'une zone de stationnements devant le lot 66, et création d'une place de stationnement à proximité des containers à ordures ménagères.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value globale de 6 893,75 € HT. Le nouveau montant total des travaux s'élève donc à 247 354,40 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 1 « VRD » décrit ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

35-2021 : Convention de forfait communal du contrat d'association : attribution du montant à l'OGEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 4 juin 2020 fixant conformément au contrat d'association du 26 août 2002, le montant forfaitaire par élève versé par la commune à l'O.G.E.C. à 773,37 € par élève « domicilié sur la commune » pour l'année scolaire 2020-2021. Il rappelle également l'obligation de parité entre les deux Ecoles, conformément à l'article L 442-5 du code de l'éducation.

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à l'O.G.E.C. un coût de fonctionnement de 797,82 € par élève « domicilié sur la commune » pour l'année scolaire 2021-2022, soit l'équivalent du coût de fonctionnement par élève de l'Ecole « Le Petit Prince ».

36-2021 : Attribution des subventions 2021 aux associations

Sur proposition de la commission Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

	SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2021
AFN	200,00 €
AFN - Gerbes	50,00 €
CLUB DE L'AMITIE	250,00 €
EXPRESSION CORPORELLE ESQUISSE	440,00 €
COMITE DES FETES	250,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PRIVEE - Friandises	623,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PRIVEE - Classe découverte	2 242,80 €
BADMINTON	150,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PUBLIQUE - Friandises	315,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 134,00 €
CHASSE	180,00 €
FUTSAL BEAUREPAIRE	173,50 €
TENNIS DE TABLE	150,00 €
VELO CLUB LES HERBIERS (Course cycliste)	150,00 €
USBB	835,00 €
	7 143,30 €
CCAS (art. 657362)	**5 500,00 €**

Les subventions attribuées au titre de l'année 2021 seront imputées à l'article 6574 de l'exercice en cours (hormis celle relative au CCAS qui sera imputée à l'article 657362).

37-2021 : Création d'un poste d'adjoint administratif à la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent pour renforcer le service administratif de la Mairie, sachant que ce recrutement compensera la prestation de service intercommunale actuelle de 15 H/semaine (qui prendra donc fin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer, au plus tôt à compter du 1er juin 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.

38-2021 : Liste préparatoire au jury d'assises 2022

Le Conseil Municipal a tiré au sort 6 jurés pour établir la liste préparatoire à transmettre au Tribunal de Grande Instance. Les personnes concernées,

- M. JOURDAIN Frédéric
- Mme GUIGNARD Mélanie
- M. BOURCIER Fabien
- Mme GRZONKOWSKI Béatrice (épouse ARMIGNIES)
- Mme RAUD Béatrice (épouse REMIGEREAU)
- M. BOUDAUD Gérard

vont être informées par courrier.

39-2021 : Décision modificative au budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers concernant les travaux de la rue de la Maine, pour retracer les dépenses liées à la maitrise d'ouvrage de compétence intercommunale (assainissement eaux usées), des crédits doivent être ouverts pour comptabiliser en dépenses (art. 4581) les travaux, et pour comptabiliser en recettes (art. 4582) les contributions de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante concernant le BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2021 :

Augmentation de crédits :

4581 (Opérations sous mandats – Dépenses) ..... + 200 000 €

4582 (Opérations sous mandats – Recettes) ..... + 200 000 €

40-2021 : Location de bureaux au Pôle d'Activités

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locaux précédemment occupés par la société "Fiducial" par crédit-bail, situés 39 rue de la Promenade, repris par la commune en date du 1er août 2009 suite à la résiliation dudit crédit-bail, ont pour partie été transformés en Pôle associatif et pour partie laissés vacants en vue d'y accueillir des entreprises du secteur tertiaire (locaux dénommés "Pôle d'activité la Promenade").

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les baux au fur et à mesure des demandes, afin de ne pas avoir à attendre pour chaque demande une prochaine séance de Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les baux au fil des demandes (baux commerciaux de 6 ans), aux conditions suivantes :

- au prix (loyer) de 9,43 € HT le m²/mois (tarif indexé sur l'IRL du T1 de 2021 dont la valeur est de 130,69 – révision annuellement) (appel des loyers trimestriel),

- au prix (charges locatives) de 1,70 € HT le m²/mois (appel des charges semestriel)

- loyers et charges encaissés sur le budget « bâtiments commerciaux »

41-2021 : Révision des tarifs des animations du service jeunesse

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre de la régie de recettes « activités du service jeunesse », de déterminer le montant des camps d'été 2021 et d'actualiser les tarifs des activités jeunesse, à compter du 1er juillet 2021, comme suit :

Sport découverte :

Abonnement annuel de septembre à juin :

- Par séances hebdomadaires d'1H00 pour les 4-6 ans : 40 € (20 € pour l'année 2021-2022 en cas de réinscription)

- Par séances hebdomadaires d'1H15 pour les 6-9 ans : 60 € (30 € pour l'année 2021-2022 en cas de réinscription)

Multisports :

Abonnement annuel de septembre à juin :

- Par séance hebdomadaire d'1H15 pour les 10-13 ans : 60 € (30 € pour l'année 2021-2022 en cas de réinscription)

Animations ponctuelles :

- Sorties « de consommations » : karting, accrobranche, paint ball, etc : 20 €
- Sorties « de consommations » : voile, escape game, etc : 15 €
- Sorties « de consommations » : laser game, etc : 12 €
- Sorties « de consommations » : bowling, patinoire, golf, etc : 10 €
- Activités avec repas compris : 7 €
- Activités avec transport compris : 5 €
- Activités avec boissons comprises : 3 €

Camps d'été :

- Camps d'été : 145 € le séjour de 4 jours en 2021 (72,50 € si présence de 2 jours)

(conditions de remboursement : maladie sur justificatif médical et évènement familial majeur sur justificatif)

Concernant cette régie, Monsieur le Maire rappelle les modalités de perception suivante : toute participation à une activité n'est acceptée qu'après paiement auprès de la régie par chèque ou en espèces, le régisseur remettant à l'usager une quittance du carnet à souche pour preuve de l'inscription et du paiement.

Chaque début de mois, le montant des inscriptions du mois précédent sera versé auprès du Trésor Public.

Le Maire,
Franck Gauthier